



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2020 – Numéro 58 du 22 septembre 2020

SOMMAIRE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST - Délégation Territoriale de la Haute-Marne -

Avis ARS Grand Est du 21/09/2020 concernant la situation épidémique de la Haute-Marne3

Délégation Territoriale de la
Haute-Marne

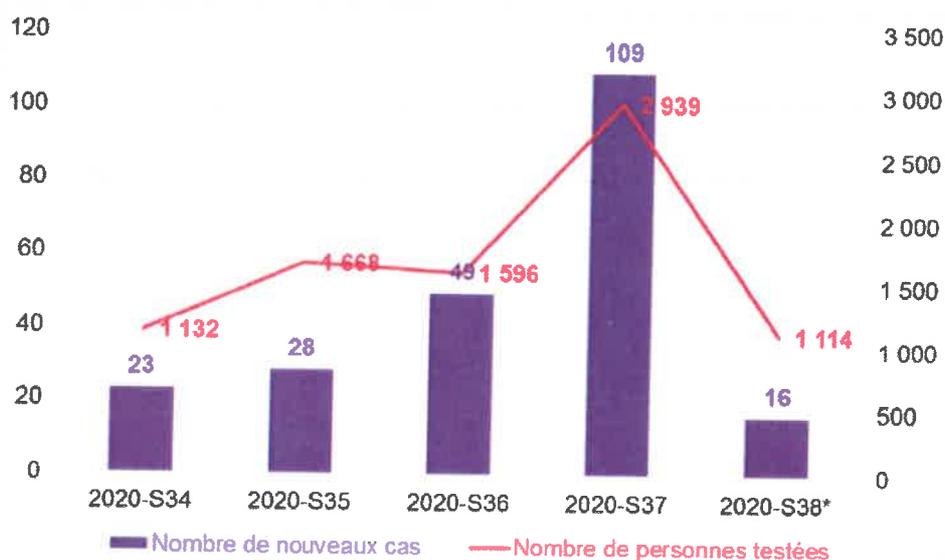
**Avis ARS Grand Est du 21 septembre 2020
concernant la situation épidémique de la Haute-
Marne**

Les indicateurs sanitaires publiés par Santé publique France dans ses différents points de situation épidémiologiques montrent une nette tendance à l'augmentation du taux d'incidence du COVID19 depuis le milieu du mois d'août 2020.

Nombre de nouveaux cas et nombre de personnes testées en Haute-Marne

	Nombre de nouveaux cas en Haute-Marne	Nombre de personnes testées en Haute-Marne
Semaine 34	23	1132
Semaine 35	28	1668
Semaine 36	49	1596
Semaine 37	109	2939
Semaine 38 (données incomplètes)	16	1114

Evolution du nombre hebdomadaire de nouveaux cas et de personnes testées domiciliés dans le département de la Haute-Marne depuis la semaine 34-2020 (17 – 23 août)



* Données incomplètes (extraction au 21/09/2020)

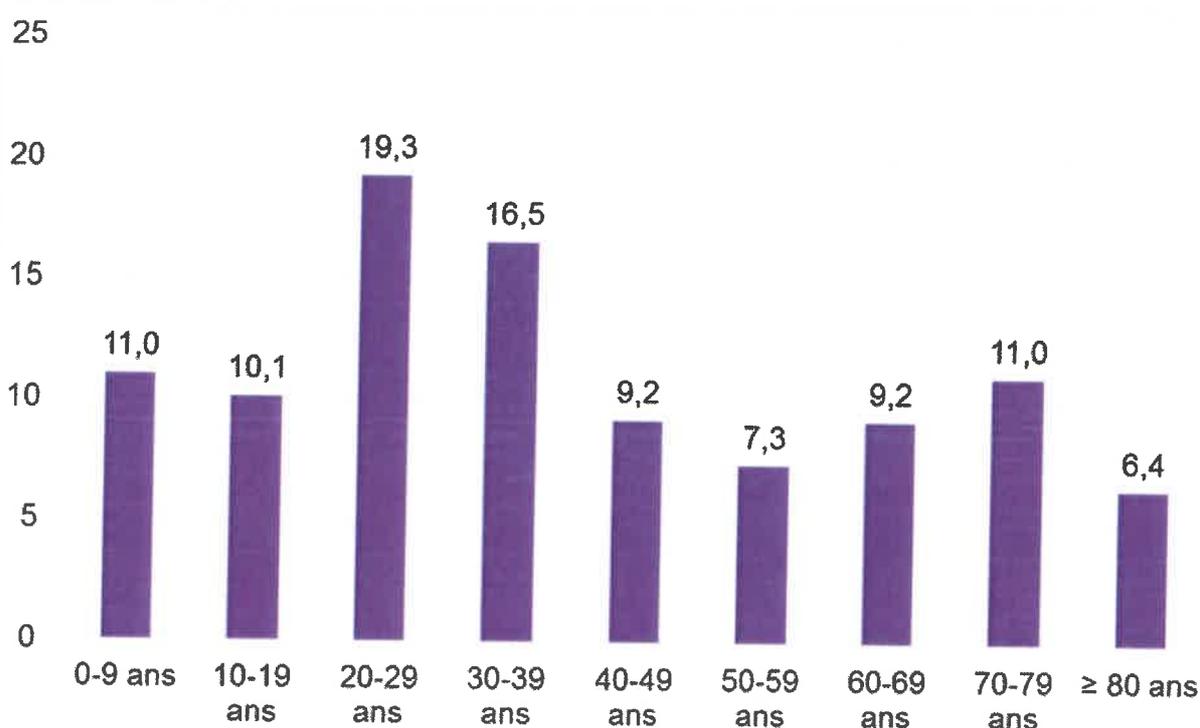
Après une forte augmentation entre les semaines 36 et 37-2020 (doublement du nombre de nouveaux cas : passage de 28.9 à 64.4 nouveaux cas /100 000 habitants), la semaine 38-2020 (données incomplètes) est marquée par un fort recul du nombre de nouveaux cas, ainsi que du nombre de personnes testées. La dynamique de l'épidémie est donc difficile à cerner en Haute-Marne.

Taux d'incidence (cas pour 100 000 habitants sur une période de 7 jours glissants)

	Grand Est	Haute-Marne	% de tests positifs
Au 19 août 2020	12,1	4,7	1,1%
Au 26 août 2020	19,1	10,6	1,6%
Au 2 septembre 2020	27,5	16	1,7%
Au 9 septembre 2020	30,6	27,8	3%
Au 16 septembre 2020	41	58,5	3,9%
Au 21 septembre 2020	44,7	13,6	1,8%

Cette augmentation du nombre de cas positifs n'a pas à ce stade provoqué de hausse du nombre de personnes hospitalisées pour cause de COVID19 (8 patients – chiffre en stabilité), a fortiori en réanimation (0). Cependant, ce nombre peut évoluer rapidement.

Répartition (%) selon l'âge des nouveaux cas domiciliés dans la Haute-Marne en S37-2020



Les deux tiers des nouveaux cas de la semaine 37-2020 sont âgés de moins de 50 ans et un sur cinq (20%) est âgé de 20-29 ans.

L'analyse du taux d'incidence sur de petits territoires (nombre d'habitants < 20 000) est sujette à caution en raison des fortes fluctuations aléatoires dans le temps du nombre des nouveaux cas. Il n'est donc pas possible de publier de données localisées par commune. Globalement, les caractéristiques de l'épidémie sont similaires : concentration sur les plus jeunes et dans les territoires où la densité démographique est la plus importante.

S'agissant du **respect des gestes barrières**, il n'y a pas de données spécifiques au niveau départemental. Le suivi de l'adoption des mesures de protection est estimé à partir d'un échantillon national de personnes âgées de 18 ans et plus (CoviPrev) :

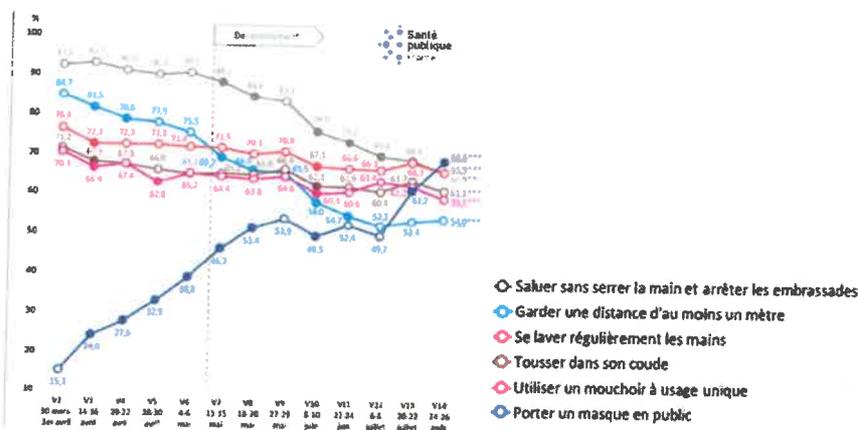
Sur la dernière vague (24-26 août), le suivi de l'adoption des mesures de protection était le suivant :

- Garder une distance d'au moins un mètre : 54% (mesure la moins suivie)
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades : 66%
- Porter un masque en public : 69%

L'adoption systématique de certaines mesures varie selon l'âge et les différences sont plus marquées pour les mesures d'interaction sociale. Ainsi, « saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades » et « garder une distance d'au moins un mètre » sont suivies respectivement chez 40% et 39% des 18-24 ans et chez 74% et 62% des 65 ans et plus. La différence d'adhésion selon l'âge à porter un masque en

public est moindre (64% des 18-24 ans et 70% des 65 ans et plus).

Figure 38. Fréquences de l'adoption systématique déclarée des mesures de prévention et évolutions (% pondérés), Enquête CoviPrev, France métropolitaine, 2020.



En **conclusion**, la recrudescence des cas de COVID constatée est couplée à un risque significatif lié à la période de rentrée ainsi qu'à des événements sociaux et familiaux. Les efforts faits par les acteurs des entreprises, de l'éducation, les autorités préfectorales et sanitaires, ainsi que les collectivités locales doivent s'accompagner d'une grande rigueur de la population dans le respect des gestes barrières.

Par décret du 20 septembre 2020, la Haute-Marne a été ajoutée à la liste des zones de circulation active du virus pour lesquels la loi du 9 juillet 2020 permet de prendre des mesures plus contraignantes.

L'ARS Grand Est émet un avis très favorable aux mesures projetées par M. le préfet de Haute-Marne et l'assortit des observations suivantes :

- Port du masque obligatoire 50m autour des établissements scolaires : avis très favorable avec une proposition de réduire à une distance de 25m autour des entrées des établissements.
- Interdiction des regroupements de plus de 10 personnes dans les parcs, jardins, équipements sportifs en accès libre et plages : avis très favorable.
- Port du masque obligatoire 50m autour des ERP de type M (commerces alimentaires) : avis très favorable avec une proposition de réduire à une distance de 25m, et dans la limite de l'emprise de l'établissement (surface de parking).
- Port du masque obligatoire dans des périmètres limités en agglomération et en concertation avec les élus locaux : avis très favorable.
- Port du masque obligatoire lors des marchés, brocantes, vide-greniers et assimilés : avis très favorable.
- Interdiction de l'utilisation des vestiaires et équipements sportifs assimilés, sauf dérogation individuelle : avis très favorable.

Constatant l'insuffisant respect des gestes barrières par les visiteurs de résidents d'EHPAD, je vous propose d'ajouter une obligation de port du masque 10 mètres autour de l'entrée des EHPAD, dans la limite de l'emprise de l'établissement (surface de parking ou voie d'accès).

Le Délégué Territorial de la Haute-Marne


Damien REAL